

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Syndicat : SIVOM
SOLIGNAC – LE
VIGEN

Délibération n° 2022DELSIV017
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SIVOM SOLIGNAC LE VIGEN
Séance publique du 13 décembre 2022

Nombres de membres	
En Exercice	12
Présents	8
Votants	10

Date de convocation
08/12/2022

Date d'affichage
14/12/2022

Objet de la délibération
CONVENTION
CONCERNANT LE
CONTRAT
D'ASSURANCE
MULTIRISQUE

Les membres du Comité du SIVOM régulièrement convoqués se sont réunis à la salle du Moulin de Quatre de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Président.

Présents : Mmes COMES, BOURGER
MM. PORTHEAULT, CHAZELAS, GOURINCHAS, AUXEMERY,
AUFORT, POISON.

Absent et excusé :

- Mme FERNANDES a donné procuration à M. PORTHEAULT
- M. BIASSE a donné procuration à M. POISON
- Mme Marylène RAMBERT est absente excusée
- MM. COLDEBOEUF, RECORD et BONNET sont absents excusés

M. AUXEMERY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que suite à la convention signée le 02 mai 2022 avec la SARL MG AUDIT ASSUR, une consultation à destination des groupes d'assurances a été mise en ligne pour le lot : multirisque IARD (DAB, RC, PJ, PF).

L'assurance SMACL a été retenu.

Monsieur le Président demande l'autorisation au Comité Syndical de signer la convention et tous les documents nécessaires au dossier avec l'assurance SMACL.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré :
Par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention.
Adopte la proposition.

Pour extrait certifié conforme
Le Président



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Président
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/12/2022
Et la publication le 14/12/2022 Le Président,

